

## RAPPORT DU CONSEIL DU 31 MAI 2021

### **1. Modification du lieu de la réunion du conseil communal - Ratification**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

### **2. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

### **3. Comptes du CPAS - Exercice 2020 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

### **4. Modification budgétaire n° 2 du CPAS - Exercice 2021 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 12 voix pour et 8 abstentions (MCS et CDH+)

### **5. Comptes communaux - Exercice 2020 - Approbation**

Recettes au niveau des immeubles inoccupés : 440 euros

Nous proposons que la commune taxe les bâtiments ING et Fortis au centre de Sprimont.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

### **6. Modification budgétaire n° 1 des services généraux - Exercice 2021 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 12 voix « pour », 3 « abstentions » (CDH+) et 5 voix « contre » (MCS)

### **7. Plan HP - Etat des lieux et rapport d'activités 2020 - Programme de travail**

### **8. Contrat programme 2020-2024 du Foyer culturel - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 14 voix « pour », une « abstention » (CDH +), 5 voix « contre » (MCS)

Demander à Michel son intervention.

### **9. Formation Potager bio - Règlement tarifaire - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 15 voix « pour » et 5 « abstention » (MCS)

Rien n'a changé la demande que nous avons formulée lors du conseil précédent n'a pas été prise en compte.

### **10. Désignation de fonctionnaires sanctionneurs provinciaux - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

### **11. Assemblée générale ordinaire de RESA du 02.06.21 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 15 voix « pour » et 5 « abstention »(MCS)

Le ministre de l'Énergie Philippe Henry a déclaré « *Les communes vont bientôt se préparer à choisir un Gestionnaire de Réseau de Distribution. Tout doit être prêt pour début 2023 .*

*Cela n'arrive pas tous les jours, car cette procédure vicennale (tous les 20 ans!) va permettre d'amener dans les conseils communaux la question de la relation à l'énergie et de la gestion du réseau dans le cadre de la transition énergétique.*

*Il serait intéressant pour les conseils communaux de se pencher sur la question ».*

En 2023, les communes wallonnes devront donc se positionner : garder leur gestionnaire de réseau actuel pour le gaz et l'électricité ou aller vers un autre. Une démarche qui n'est possible dans l'état actuel de la réglementation, rappelons-le, que tous les 20 ans.

Sprimont est liée actuellement à RESA qui semble ne pas être dans le peloton des distributeurs les plus chers, nous ne sommes pas à Sprimont comme dans toutes les communes limitrophes, Chaudfontaine, Theux, Pepinster Aywaille, Comblain-au-Pont,

Esneux, également liées à RESA, les moins bien lotis, ni les mieux lotis non plus !

Et la donne peut changer...

Si l'on veut avoir une vision sur l'avenir et se prémunir d'un renversement de situation, ou si l'on veut simplement avoir la capacité d'offrir aux citoyens la meilleure offre de service, ce qui est le rôle d'une commune, il nous faut acquérir une liberté de choix.

Les communes, et particulièrement la nôtre, ne devraient-elle pas réagir de telle sorte que cette proposition aujourd'hui fantaisiste – surréaliste à la belge - du Ministre Henry puisse être dans les faits, exécutable.

En effet, la plupart des communes, si pas la totalité se trouvent dans l'impossibilité de changer de distributeur de réseau.

Ainsi que le souligne Cédric Halin, le bourgmestre d'Olné, il y a deux causes à cela :

1. les règles alambiquées du décret énergie, et notamment la règle des communes enclavées qui interdit à une commune de choisir un gestionnaire qui n'est pas présent sur une commune limitrophe.

Ainsi, si Sprimont veut changer de gestionnaire, sa seule option est de quitter Resa pour aller chez Resa !

2. D'autre part, quand bien même une commune désirerait changer de gestionnaire, le coût pour le faire est impayable « Toutes les infrastructures (câbles, poteaux, armoires, etc.) appartiennent au gestionnaire. Du coup, pour changer, il faudrait que la commune rachète l'ensemble des installations ! » ... ce qui prendrait des années et coûterait des millions d'euros à la commune ».

**Notre question au Collège : Etes-vous conscient de cet état de choses ?  
Que comptez-vous faire pour tenter de nous sortir de cette situation ou Sprimont est soumis à un monopole qui peut à termes poser problème ?**

Proposition de Cédric HALIN :

La première solution serait de « mettre fin à ces règles alambiquées ». En clair, on supprime la règle des communes enclavées et on fixe des montants au km<sup>2</sup> à prix raisonnable pour le rachat des infrastructures des réseaux.

La seconde solution, « *que certains politiques ont évoquée il n'y a pas si longtemps* », rappelle Cédric Halin, serait d'aller vers un gestionnaire unique. « *Ainsi, il y aurait le même service et le même tarif pour tous les Wallons. Bien sûr, la Cwape devrait alors jouer pleinement son rôle de régulateur mais ça peut être une bonne alternative* », juge-t-il.

Il faut tendre vers l'une de ces deux solutions. Reste à voir si le politique est prêt à franchir le pas.

## **12. Assemblée générale ordinaire de ECETIA intercommunale SCRL du 22.06.21 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 15 voix « pour » et 5 « abstention »(MCS)

## **13. Assemblée générale ordinaire de IMIO du 22.06.2021 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 15 voix « pour » et 5 « abstention »(MCS)

## **14. Assemblée générale ordinaire de NEOMANSIO intercommunale du 24.06.2021 -- Approbation**

Ce point a été approuvé avec 15 voix « pour » et 5 « abstention »(MCS)

**15. Assemblée générale ordinaire AIDE Intercommunale SCRL du 17.06.2021 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 15 voix « pour » et 5 « abstention »(MCS)

**16. FE 426 - Fabrique d'Eglise de la Vierge des Pauvres de Banneux - compte 2020 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**17. F427 - Fabrique d'Eglise Saint-Nom de Jésus de Chanxhe -compte 2020 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité présente.

**18. FE 428 - Fabrique d'Eglise Saint-Joseph de Dolembreux - compte 2020 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**19. FE 429 - Fabrique d'Eglise Saint-Pierre de Florzé-Rouvreux - compte 2020 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**20. FE 431 - Fabrique d'Eglise de la Nativité de la Vierge - compte 2020 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**21. FE 432 - Fabrique d'Eglise Sainte-Anne de Lincé - compte 2020 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**22. FE 433 - Fabrique d'Eglise Saint-Remacle de Louveigné - compte 2020 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**23. FE 434 - Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Sprimont - compte 2020 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité présente.

**24. Fabrique d'Eglise de la Nativité de la Vierge de Gomzé-Andoumont - Modification Budgétaire - Approbation**

**4622 euros**

Ce point a été approuvé avec 24 voix « pour » et 1 « abstention » (MCS).

**25. Mise en vente d'un terrain communal rue Joseph Potier - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 12 voix « pour », 5 « abstention » (MCS) et 3 voix « contre » (CDH +).

**26. Vente à Monsieur Steve GRIGNARD d'une parcelle de terrain communal jouxtant son jardin - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**27. Vente à M. V. GERMAIN et Mme C. COMPERE d'une bande de terrain communal jouxtant leur jardin - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**28. Demande de M. et Mme PETITJEAN-LAMARCHE - Modification de voirie, rue d'Adzeux (CV n°74) - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**29. Marché de Services - Essais, prélèvements et analyses de sols pour les travaux de voirie et d'égouttage rue Vieille Voie de Liège et placette d'Ogné - Recours à une centrale d'achats**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

### **30. Marché de Travaux - Remplacement de l'installation Chauffage/Sanitaire - Foot Fraiture - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

### **31. Marché de Fournitures - Mobilier pour les écoles communales - 2021 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

### **32. Enseignement communal - Fixation des emplois vacants au 15.04.2021 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

### **33. Intégration de la Commune de Sprimont à la liste des autorités locales participant à la campagne "Yes we can" quant à la consigne des canettes et de toutes les bouteilles en plastique - Décision**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Ce point a été déposé par le mouvement citoyen. Vous en trouverez ci-dessous les détails :

## **Questions orales d'actualité**

**EPS** : il y a quelques jours il a pu constater les dégâts que peuvent réaliser les robots tondeuses sur un hérisson qu'il a eu l'occasion d'observer dans son jardin. Le lendemain matin, ses voisins ayant constatés les blessures, plus que probablement causés par un robot-tondeuse, ont fait appel au CREAVES de Sprimont. Sa responsable a expliqué qu'elle soignait 30 à 40 hérissons par an. Le conseiller EPS, tout en sachant qu'un texte est à l'étude, demande où en est la rédaction de l'arrêté de police et s'il y a moyen d'accélérer son approbation afin de limiter l'usage de ses tondeuses robots. Il souhaite également qu'une sensibilisation active soit mise en oeuvre comme la mise en place d'un site où serait recensé ce que l'on observe. Ainsi les personnes seraient sensibilisées à l'usage des tondeuses robots, en même temps au niveau de la Nature et des hérissons et en plus cela leur attribuerait un rôle de pouvoir encoder ce qu'ils ont observé. Cela serait utile aussi bien scientifiquement que pour la faune et la flore de manière générale. Il précise qu'idéalement l'interdiction devrait avoir lieu dès 18h ou tout au moins à partir de 20h et jusqu'à 8h.

**MCS** se joint à cette demande tout en faisant référence aux dernières interpellations du Mouvement Citoyen de Sprimont lors de précédents conseils et à un article de l'Union des Villes et Communes « Communes : Agissez pour éviter le massacre des hérissons ! ». Cet article propose des solutions et fait référence à la volonté de la Ministre de l'Environnement qui souhaite faire changer les normes de produits en travaillant avec le Fédéral sur cette problématique. Les communes peuvent toutefois déjà agir sur plusieurs plans et notamment via la sensibilisation qui est souhaitée par le Mouvement Citoyen de Sprimont. Cette sensibilisation pourrait avoir lieu via le bulletin communal, un affichage, dans les écoles (le message vient des enfants et remonte vers les parents), voire auprès des revendeurs des robots tondeuses. L'Union des Villes propose des modèles de textes et de support de communication. Le Mouvement Citoyen souhaite savoir si le Collège s'engage à assurer cette sensibilisation.

**Le Collège** rappelle qu'une sensibilisation via le Sprimont Infos a déjà eu lieu en avril 2020. Une page complète était consacrée à la protection des hérissons et à l'environnement en général (bannir les produits toxiques, ...). Le nouveau site Internet de la Commune reprend également tout une page sur la protection des hérissons. Le Creaves de Sprimont est également soutenue via un subside. Quant à l'arrêté de police commun à la zone, cela prend du temps car la modification du texte devait initialement inclure également la problématique de l'utilisation des protoxyde d'azote par les jeunes. La réglementation en cette matière n'étant pas complètement et clairement définie, il est compliqué d'intégrer un texte clair au niveau communal. Par conséquent, on ne va plus attendre et le point relatif à l'interdiction d'utiliser des robots-tondeuses entre 22h et 6h du matin

(l'horaire doit être vérifié) sera normalement repris à l'ordre du jour du prochain conseil de police qui aura lieu le 22/06. Le Collège reconnaît qu'accentuer la sensibilisation est importante également. Le service environnement a prévu, en concertation avec les quatre directions d'école, d'aller dans les écoles afin de sensibiliser les élèves à l'environnement de manière générale.

**MCS** signale que le Mouvement Citoyen de Sprimont a été interpellé par des riverains du Thier du Hornay relativement à une situation particulièrement pénible qui dure depuis près de vingt ans sans que l'on ne soit arrivé à trouver une situation acceptable. Il s'agit du problème de l'insécurité et du bruit dans le Thier du Hornay qui sont principalement causés par le charroi des camions et tracteurs avec bennes, qu'ils soient transporteurs carriers ou autres et par la vitesse excessive de véhicule en tout genre. Des études, les plus récentes datent de 2017, alors que le charroi a encore augmenté depuis, relevaient des normes de bruit dépassant les 65 à 69 décibels soit une situation identique à ce qui est relevé à la même époque le long de l'autoroute. Les mêmes mesures effectuées aujourd'hui par certains riverains, donnent des résultats encore supérieurs. On arrive maintenant à une moyenne de 68 et à des pointes de 88db à chaque passage de poids lourds.

Cela correspond à la zone B de l'aéroport de Bierset, là où on indemnise, on octroie des aides pour les insonorisations, sans parler des nombreuses vibrations ressenties à l'intérieur des maisons et créant des fissures à la longue. La sécurité est également mise en péril. Les camions, les tracteurs se croisent, se déportent, accrochent au passage les rétroviseurs des véhicules des riverains. Les parents des enfants qui fréquentent l'école du Hornay connaissent également ce sentiment croissant d'insécurité.

En 2003 le schéma de structure, outil pour l'aménagement du territoire communal, décrivait et analysait la situation comme ceci.

Voici quelques extraits :

Au niveau des nuisances : la principale nuisance liée à la circulation pour la population riveraine est la vitesse excessive des conducteurs.

On observe également en certains endroits la présence d'un trafic parasite et d'un parcage non respectueux des règlements en vigueur.

Au niveau de la vitesse excessive : si cette caractéristique essentielle de la circulation à Sprimont est de toute évidence liée au comportement irresponsable de certains conducteurs, elle est également due au mauvais aménagement des voies. Peu de mesures sont prises pour limiter la vitesse et celle-ci est même encouragée par la largeur de certaines routes.

Le problème est particulièrement crucial sur la N30 dans la descente du Thier du Hornay et la traversée de Sprimont ainsi que sur la N666 (avenue Paola) et la N678 (contournement de Louveigné).

Le Thier du Hornay, tronçon de la N30 concentre une série de problèmes : le parc à conteneur en raison de l'accessibilité médiocre de ses parcelles, une zone tampon devrait être aménagée à l'intérieur de la zone afin de protéger les habitations voisines du Thier du Hornay.

Et donc ce schéma de structure faisait à l'époque les mêmes constats que ceux que les riverains du Thier du Hornay peuvent faire aujourd'hui. Il faisait des propositions d'aménagements afin de limiter la vitesse des véhicules et d'augmenter la sécurité des usagers : - utiliser un revêtement différencier ; - créer des trottoirs ; - modifier le tracé du trottoir afin de réaliser un étranglement ou à dévier légèrement le tracé de la chaussée ; - créer des îlots directionnels ; - utiliser des obstacles divers : chicanes, végétation, aire de parcage de véhicule. Il était prévu : - d'évaluer la saturation des zones d'activités économiques mixtes inscrites au plan de secteur et selon les besoins de développement de ses secteurs on privilégiera la création de nouvelles zones en bordure des sorties d'autoroutes de Beaufays et de Damré ; - de s'appliquer à ce que les conditions d'exploitations des carrières respectent rigoureusement les autorisations délivrées et les réglementations en vigueur.

Bien sûr beaucoup de choses ont été faites, notamment sur base des recommandations du plan de mobilité puisque les différents intervenants se sont regroupés autour d'une charte de bonne conduite des produits carriers.

Elle date 2004 mais est apparemment tombée dans l'oubli. Au terme de cette charte, des engagements avaient été pris :

- A charge des communes : améliorer les cheminements piétons et limiter la vitesse à 30km/h ;
- A charge des Ministères : étudier l'aménagement de plusieurs traversées de village et les aménager progressivement, assurer une permanence téléphonique destinée à recevoir les plaintes des riverains et recevoir les informations, organiser les mesures préventives et les évaluer.

La charte prévoit que périodiquement un rapport d'évaluation doit être établi, discuté par les différents signataires et rendu public.

**Les riverains ignorent l'existence de cette charte.** Cela les amène à poser la question de savoir quand cette évaluation a-t-elle eu lieu la dernière fois ? Si elle a eu lieu, le Mouvement Citoyen souhaite en avoir une copie.

La Charte stipule encore :

- sur ces axes il est indispensable de mettre en oeuvre des mesures fortes en matière d'aménagements et de réglementations afin de réduire au maximum les nuisances pour les riverains (éviter le transport en surcharge, renforcer les contrôles de vitesse en traversée de village, disposer de routes adaptées au charroi lourd au niveau de la largeur, des fondations, du revêtement, renforcer l'entretien des chaussées, aménager des trottoirs confortables et sécurisants pour les piétons) ;
- les axes à soustraire au charroi des carrières sont le Thier du Hornay à Sprimont (la section de la N30 située entre le double rond-point et l'échangeur de Beaufays) ;
- après discussion avec les communes concernées, les représentants du Ministère de l'Équipement et des Transports, l'option qui a été retenue à propos des itinéraires est d'inviter les transporteurs à ne pas emprunter la N30 entre Sprimont et Beaufays, ni la N633 entre Esneux et Tilff. En effet la mise en place d'une signalisation limitant le tonnage pénaliserait l'ensemble des transporteurs et compliquerait l'accessibilité aux activités économiques locales ;
- si après évaluation cette piste devait s'avérer inefficace, une limitation de tonnage avec la mention « excepté desserte locale » devra être envisagée sur ces deux axes.

Cela veut donc dire que depuis 2006, la Commune de Sprimont est tenue de réaliser cet engagement d'où la troisième question des riverains : quand une limitation de tonnage va-t-elle entrer en vigueur et quand la mention « excepté desserte locale » figurera-t-elle aux abords de la côte du Hornay ?

Le Mouvement Citoyen de Sprimont est conscient que des aménagements ont été faits. Mais si les riverains sont toujours en attente de solution c'est que manifestement ces aménagements ne sont pas satisfaisants voir inadaptés. C'est donc à ce stade qu'il est reconnu toute **l'importance de l'évaluation de la charte dont les riverains souhaiteraient avoir connaissance.**

Il est inutile de renvoyer, une fois encore, les riverains vers la DGO, comme cela a été fait jusqu'à présent. Pour le Mouvement Citoyen de Sprimont il est important d'interpeler les signataires de la Charte quant aux différents points qui ne sont pas respectés.

Il est du devoir du Collège :

- d'interpeler les autorités compétentes en matière d'aménagement du Thier du Hornay pour adaptation de la route au charroi lourd, pour l'entretien des chaussées et pour l'aménagement des trottoirs ;
- d'interpeler les carriers situés sur le territoire de Sprimont et de vérifier notamment si les tracteurs agricoles tractant des bennes ne sont finalement pas la solution qu'ils ont trouvée pour échapper à la réglementation, puisque les tracteurs agricoles ne peuvent emprunter les autoroutes ;
- d'informer les riverains de l'existence de la charte, de son évaluation, de ses enjeux, de l'existence éventuelle d'un bureau de plainte ;
- de participer à l'amélioration des cheminements piétons ;
- de prendre des règlements complémentaires de police si cela s'avère nécessaire ;
- de rappeler à la zone de police la nécessité de renforcer les contrôles de vitesse en traversée de village.

Pourquoi ne pas aussi envisager de proposer d'aider à insonoriser les maisons longeant le Thier du Hornay ? Que pouvons-nous attendre pour améliorer cette situation ?

La totalité de la solution n'est évidemment pas dans les mains du Collège, mais en faisant simplement son devoir, des améliorations à la situation actuelle pourraient enfin voir le jour.

**Le Collège** informe que des riverains du Hornay ont déjà été reçus en 2017. Lors de cet entretien, il avait été discuté de la charte qui n'a pas été modifiée depuis. Le Collège est déjà retourné avec cette charte vers les carriers. Il faut cependant constater que cette charte est difficilement applicable vu le nombre de transporteurs qui ne sont pas nécessairement en lien avec les exploitations des carriers.

Au niveau de l'aménagement du Thier du Hornay, la problématique est le type de véhicule qui entraîne des vibrations. Les zones de stationnement telles qu'aménagées essaient de casser la vitesse tout en respectant la largeur de la voirie qui est, il faut le rappeler, une voirie régionale. Il ne s'agit pas de renvoyer vers le DGO, puisque cela a déjà été fait. La Commission de la Sécurité Routière a déjà été interpellée à ce sujet et elle a répondu que vu les infrastructures présentes sur le territoire comme les carriers, cela impliquait nécessairement la présence d'un tel charroi.

Au niveau de l'école, vous avez la zone 30 et un ilot, le marquage a été agrandi afin de voir l'ilot plus rapidement, les places de stationnement ont été déplacées afin de modifier la structure de la route à cet endroit et de diminuer les vitesses.

Une solution, fort attendue, est le placement des caméras NPR placées par la Région wallonne dont le but est d'éliminer le charroi international qui veut éviter les autoroutes à cause du paiement des taxes qui y sont liées. Des panneaux sont en place, depuis déjà un moment, à la sortie de l'autoroute afin d'indiquer le parcours qui doit être suivi et respecté. Tout un type de charroi ne devrait donc plus passer par le centre de Sprimont.

Ceci est en place depuis fin 2019, mais malheureusement quasi à l'arrêt à cause du Parquet qui se dit incapable de poursuivre toutes les infractions relevées. Si la caméra repère l'infraction (le transporteur n'a pas à se trouver sur telle voirie puisqu'il n'a pas de livraison prévue dans le secteur) et qu'il n'y a pas de suite, cela n'a aucun effet. Ce qui est regrettable puisque le bouche à oreille aurait vite fait de dissuader les autres transporteurs.

Au niveau du PCDR, une nouvelle charte de mobilité a été réalisée. Elle va paraître dans le prochain bulletin communal, elle vise toute une série de moyens de locomotion. Cela va à nouveau dans le sens d'une sensibilisation.

Toutefois : - c'est à chacun à se montrer responsable et civique quand il prend le volant. - il s'agit d'axes régionaux. Il faut savoir que si un certain type de charroi serait interdit sur ces tronçons, il se déplacera plus que probablement vers d'autres voiries communales qui seront, elles, encore moins adaptées car notamment moins larges. C'est un élément de la problématique dont il faut tenir compte.

**MCS** exprime le fait que s'il est louable d'avoir écrit une nouvelle charte de la mobilité, sans contrainte, il est probablement difficile d'envisager que la situation change. Il rappelle qu'il serait nécessaire de contacter les différents intervenants et de réaliser l'évaluation prévue.

**Le Collège** : il est clair que sans le côté répressif, il est difficile de faire appliquer les textes. Ce sont les caméras NPR (d'un budget de presque 600.000€) qui pourraient vraiment, à condition que le Parquet poursuive, apporter une solution puisque cela modifierait le charroi. Il faut toutefois être conscient de l'activité socio-économique locale qui existe sur le territoire de la Commune Sprimont avec notamment les cinq carriers. Il faut de plus compter sur le fait que la Commission de Sécurité Routière, reprenant tous les acteurs communaux et régionaux autour de la table, prend beaucoup de temps à se réunir. La dernière réunion a été reportée au mois de novembre. Les Communes qui souhaitent avancer sur cette matière sont tributaires de ces délais particulièrement long imposés par la Région.

**MCS** : est-ce qu'il existerait une aide financière pour l'isolation acoustique ?

**Le Collège** : ne sait pas. Cela n'a jamais été évoqué. La Région peut être interrogée à ce sujet.

**CDH+** : concernant le projet urbanistique en cours rue Cochetay, les modifications du relief du sol sont-elles normales ?

**Le Collège** : les mouvements de terre dans le cadre d'un permis d'urbanisme sont autorisés pendant le projet. C'est à la fin des travaux qu'il faut vérifier si le permis a bien été respecté. Dans le cas présent, la bonne terre est raclée pour y placer les canalisations et replacer la bonne terre sur le dessus par la suite. Il n'est pas prévu, de mémoire, de modification de remblais exceptionnel pour ce projet. Cela sera toutefois vérifié.

**CDH+** : est-ce bien à la Commune d'entretenir les abords de voiries dans les nouveaux lotissements, comme Montmagny par exemple ?

**Le Collège** : concernant Montmagny, la voirie vient seulement d'être reprises et donc d'être intégrée au domaine public. En attendant c'était au lotisseur à faire le nécessaire.

**CDH+** : à partir du 09/06 sera-t-il possible pour certaines associations sprimontoises de diffuser sur grand écran les matchs de football ?

**Le Collège** : il est préférable d'attendre les mesures qui seront précisées par le prochain CODECO (Comité de concertation) du 04/06/2021. De plus il y aura une réflexion commune au niveau de la zone SECOVA. Le Covent Event Risk doit bien être rempli.

**MCS** : qu'en est-il des travaux prévus au double rond-point à Fond Leval ?

**Le Collège** : les travaux sont prévus à partir du 28/06 jusqu'à fin août. Une séance publique sera organisée courant du mois de juin. Une page du prochain bulletin communal est consacrée aux différentes déviations mises en place. Les commerçants impactés ont déjà été informés. La période a notamment été choisie pour effectuer les travaux pendant les congés scolaires.

**MCS** : le pèlerinage des gens du voyage aura-t-il lieu cette année ?

**Le Collège** : oui du 25/06 au 05/07/2021. Ils s'installeront dans la prairie en face du Centre de la Croix-Rouge à Banneux comme prévu pour la fois précédente, avec les aménagements habituels. Ce qui signifie que l'avenue Paola ne sera plus fermée, comme promis aux riverains.